

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 mars 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 14 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Nicolas DESANDERE, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : Mme Nathalie MIEZIN ayant donné pouvoir à Mme Aurélie MARECHAL,  
M. Vincent FORTIN absent excusé,  
Mme Laetitia WATTIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE.

Monsieur Sébastien LENOIR a été élu secrétaire de séance.

N° de la délibération	Objet	Décision
2024-13	Rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de Communes du Plateau Picard  <i>Présentation du rapport de la CRC aux membres du Conseil Municipal</i>	<b>Les Membres du Conseil Municipal, acte cette présentation, qui ne fait l'objet d'aucune observation particulière de leurs parts</b>
2024-14	Vote du compte financier unique 2023  <b>Le Conseil Municipal</b> , après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions ; Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. - <b>Approuve</b> le CFU 2023 de la commune de FOURNIVAL	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-15	Affectation du résultat  Vu l'excédent de la section d'investissement s'élevant à 67 701.72€, Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2023 pour un montant de 334 093€ en dépenses d'investissement. Le Conseil Municipal décide de reprendre les soldes excédentaires : Art. R001 : 67 701.72€ Art. R002 : 459 108.83€	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-16	Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de communes du Plateau picard pour l'année 2024  <b>Le conseil municipal</b> , - <b>Accepte</b> le devis présenté par la CCPP, pour un montant de 12 971.08€ TTC	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-17	Subventions aux associations 2024  <b>Le Conseil Municipal</b> , - <b>Décide</b> d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 : Amicale des anciens combattants 100€, Le secours populaire Français 110€, Association La Joyeuse Ribambelle 200€, Le souvenir Français 25€, Association Alors on joue 100€, Association de Connaissance et Conservation des Calvaires 25€, Association Cent pour un toit 60€, Envol (association Envol Nocturne Vie des Oiseaux Libres) 100€.  <b>Plafond maximum de subvention pour les associations suivantes :</b> - Association SPORTS ET LOISIRS 650€ - Club de la Réjouissance – 3 <sup>ème</sup> âge 650€ - A3P Association de Préservation et de Promotion du Patrimoine 650€  <b>La commune effectuera un versement de base, de 200€ à chacune d'entre elle, pour leur bon fonctionnement. Le reste sera versé au cas par cas, le montant des versements sera adapté selon les besoins et ne dépassera pas le plafond fixé par la présente délibération.</b>	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité

2024-18	<p>Demande des subventions départementales et régionales pour la fête communale</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b>  - <b>Fixe</b> les dates de cette fête, les 14 et 15 septembre 2024  - <b>Autorise</b> le Maire à solliciter des subventions afin de financer ce projet.</p>	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-19	<p>Terrain multisports et parcours de santé accessibles PMR - demande de subvention Région</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b>  - <b>Approuve</b> la demande de subvention pour ces travaux d'un montant prévisionnel de <b>82 658,40€ H.T.</b></p>	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-20	<p>Zones d'accélération des énergies renouvelables - bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 12 mars 2024, et</li> <li>• une présentation par voie électronique a été effectuée du 20 au 30 mars 2024, sur la page Facebook de la Commune et sur le site internet ( via le lien : <a href="https://www.fournival.fr/2024/03/20/zones-dacceleration-des-energies-renouvelables/">https://www.fournival.fr/2024/03/20/zones-dacceleration-des-energies-renouvelables/</a> )</li> </ul> <p><b>29 personnes présentes en réunion publique ;</b>  à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie sont validées.</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b>  - <b>Approuve</b> le bilan de la concertation et les suites données à cette concertation,  - <b>Arrête</b> les propositions zones d'accélération telles que présentées,  - <b>Précise</b> que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du plateau Picard, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,  - <b>Précise</b> que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.</p>	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-21	<p>Mise en place d'une alarme dans les bâtiments communaux</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b>  - <b>Approuve</b> l'achat et la mise en place d'un système d'alarme sur les bâtiments communaux.</p>	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-22	<p>Renouvellement du défibrillateur</p> <p>Le conseil Municipal est pour le remplacement du défibrillateur.  Le Conseil Municipal est interrogé sur l'endroit le plus approprié pour l'installation du nouveau défibrillateur.</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b>  - <b>décide</b> de retenir l'emplacement à l'extérieur de la salle des fêtes, le long du local poubelle (pour l'accessibilité du matériel et par rapport au passage important du nombre d'usager dans ce bâtiment)</p>	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-23	<p>Reprise de concessions dans le cimetière</p> <p><b>Le Conseil Municipal,</b>  - <b>donne</b> son accord au devis présenté, d'un montant de 7 620€ TTC.</p>	<b>FAVORABLE</b> à l'unanimité
2024-24	<p>Application Intra-Muros</p> <p>Monsieur le Maire propose de mettre en place sur la commune l'application Intra-Muros. Cette application remplace Facebook et la newsletter. La mise en place avec la Communauté de Communes du Plateau Picard, permet de bénéficier de 3 ans gratuit.</p> <p>Madame Nelly VEGA demande si la commune a un déficit en communication.</p>	

**Le Maire,**  
**Olivier COULON**


